

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 25 (1937)  
**Heft:** 105: Centenaire de l'installation de Vinet à l'académie de Lausanne

**Artikel:** Vinet sans papiers  
**Autor:** Vinet  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380322>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Toutes les beautés intellectuelles qui s'y trouvent, tous les rapports dont il est composé sont autant de vérités aussi utiles et peut-être plus précieuses pour l'esprit humain que celles qui peuvent faire le fond du sujet ». Et pour que cette citation soit comprise, nous n'avons pas besoin de dire que nous entrons pleinement dans la pensée de l'auteur, reconnaissant comme lui la supériorité généralement acquise aux sermons de notre époque par une restauration des croyances qui les rend plus conséquens, plus forts, plus naïfs et plus animés ; désirant avec lui que la prédication seconde et perfectionne le mouvement de l'esprit religieux, en devenant philosophique sans cesser d'être édifiante, plus particulièrement morale, en fouillant aux profondeurs de l'âme et de la doctrine, plus historique sans se perdre aux détails, plus individuelle dans l'unité, et, libre de toute forme roide et conventionnelle, plus correcte littérairement, d'une simplicité plus belle. »

H. M.

---

## VINET SANS PAPIERS

---

On imagine difficilement la conscience scrupuleuse de Vinet prise en défaut par la police pour une question de papiers d'origine. C'est pourtant ce que nous révèle une lettre inédite de l'été 1835, qui est venue récemment prendre place dans l'admirable collection des lettres de Vinet que possède la Bibliothèque de la Faculté de l'Eglise libre.

Vinet souffrait alors d'un mal tenace, une fièvre muqueuse, dit Rambert<sup>(1)</sup>, qui l'empêcha de donner ses leçons pendant plusieurs mois ; il s'était retiré loin de la ville, dans la ferme de Rüti-Hardt, sur le territoire de Bâle-Campagne, où il dut déposer ses papiers. C'est à cette occasion qu'il constata que l'acte d'origine dressé en 1819, sans doute au moment de son mariage, était périmé. Il s'adressa donc à sa commune et jugea nécessaire, la chose étant pressante, de requérir les bons offices du pasteur de l'endroit. Gustave-Henri-François Pache, de Moudon<sup>(2)</sup>, avait été le condisciple de Vinet à Lausanne, où il avait achevé ses études, commencées au Collège et à l'Académie de Genève ; consacré en 1817, il avait exercé le ministère à Lyon, après une année de suffragance à Prangins. C'est à Lyon que Vinet avait eu le plaisir de le voir, durant l'été 1825, alors qu'il se rendait avec sa femme aux bains de mer à Cette. Rentré au pays en 1826, Pache fut successivement pasteur à

(1) RAMBERT, *Alexandre Vinet*, 4<sup>e</sup> éd., 1912, p. 260. — (2) L. JUNOD, *Album Studiosorum Academiae Lausannensis*, n° 7830, t. II, p. 179.

Longirod (1826-1829), à Crassier (1829-1837) et à Nyon (1837-1845). Doyen de la Classe, il venait d'être nommé pasteur à Lausanne quand éclata la crise ecclésiastique ; il souscrivit à la démission, non sans avoir hésité. Après avoir été deux ans pasteur de l'Eglise libre de Lausanne, il prit sa retraite en 1848.

Voici la lettre en question ; on y verra combien profondes étaient les racines qui attachaient Vinet au sol natal, et les souvenirs qu'il gardait de ce village de Crassier, où ses ancêtres du Dauphiné avaient trouvé leur refuge un siècle auparavant :

« Vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, mon bien cher frère, de ne paraître me souvenir de vous qu'au moment où j'ai un service à vous demander, et j'ose croire que, sans autre motif que votre bienveillance fraternelle, vous me rendrez la justice de croire que la mémoire de votre amitié, et particulièrement des heureux momens que vous m'avez fait passer à Lyon, n'est pas effacée de mon cœur. Ce n'est pas à mon cœur, mais aux circonstances qu'est la faute si je n'ai pu cultiver les relations si attrayantes que j'ai formées avec vous dans ces temps heureux loin desquels les années nous emportent, et vers lesquels le regret et un charme mélancolique nous ramènent avec tant de force. Mais peut-être aussi me saurez-vous gré de n'avoir pas cessé de compter sur votre amitié. Voici ce dont il s'agit. Une maladie longue et pénible, grave peut-être, qui me tient éloigné de mes travaux depuis sept mois, m'a conduit ce printemps à la campagne avec ma famille. Je compte y passer l'été. Or la maison que j'habite est sur le territoire de *Bâle-campagne* ; et j'ai dû régulariser mon séjour par le dépôt de mes papiers. A cette occasion j'ai découvert que mon acte de bourgeoisie (de 1819), avait perdu sa force, et que j'avais à le faire renouveler. On a bien voulu me délivrer néanmoins un permis de séjour provisoire sur l'engagement que j'ai pris de me mettre en règle. Quand même je retournerais à la ville dès demain, il ne m'en faudrait pas moins un nouvel acte de bourgeoisie ; car, à le bien prendre, je ne suis pas plus en règle à Bâle qu'ici. En conséquence j'écris à la Municipalité de Crassier pour lui demander la pièce dont j'ai besoin. Mais comme il importe qu'elle sache que c'est bien moi qui m'adresse à elle, et comme je dois désirer que l'acte que je demande soit envoyé sans retard à Lausanne pour la légalisation, je réclame votre obligeance, mon cher frère, et viens vous prier de vouloir bien, à ces deux égards, faire le nécessaire. J'espère que votre bienveillante intervention aplanira les difficultés, s'il pouvait y en avoir. Si Monsieur Rochaix [est] encore, comme je le suppose, à la tête du conseil municipal, je prends la liberté, en lui offrant mes respects, de me recommander à sa bienveillance pour l'objet en question.

J'aime à espérer, mon cher frère, que cette lettre vous trouvera bien portant, heureux dans votre famille, bénî dans votre ministère. Ma femme, qui n'oublie pas plus que moi l'excellent accueil que vous nous fîtes à Lyon, présente ses compliments affectueux à Madame Pache<sup>(1)</sup> à qui je vous prie de faire agréer mon hommage. Si vous pouviez me favoriser de quelques mots,

(1) Née Salomé-Charlotte-Julliette Gaillard.

parlez-moi un peu de vous et des vôtres, parlez-moi aussi de ce cher Crassier, où j'ai tant de chers souvenirs, que je voudrais tant revoir, et dont je porte les habitans dans mon cœur. Oh ! si j'y pouvais aller un jour, m'asseoir parmi vos auditeurs, visiter trois tombes chéries, revivre un moment de la vie de mon enfance ! Mais ce n'est pas le moment des projets ! Il n'y en a, dans ma position, qu'un seul à faire, que je fais tous les jours ; quand l'accomplirai-je ? M. et M<sup>me</sup> Debar sont-ils à Chéserex ? Les voyez-vous ? Dans ce cas recommandez-moi à leur souvenir. Le mien est, à leur égard, bien affectueux et bien reconnaissant.

Adieu, bien cher frère. Cette lettre, vous pouvez le voir, est d'un malade ; soyez indulgent. Conservez-moi quelque amitié ; et croyez, je vous prie, à mon véritable et cordial attachement. »

Bâle, 9 juin 1835.

VINET.

## SAINTE-BEUVE ET VINET

Du livre si riche et si pénétrant que M. René Bray vient de publier sur *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne*, nous détachons, avec l'agrément de l'auteur, la page suivante sur Vinet :

« Vinet eut toujours dans l'âme de Sainte-Beuve une place à part. Il fut avec Olivier un des symboles du Paradis perdu, un des symboles de ce qui eût satisfait quelques-uns des instincts les plus profonds du poète des *Consolations* et de ce que la vie lui refusa toujours : « toute une destinée d'étude, de sacrifice et d'humble et constante action... à l'ombre de la cathédrale ». Vinet, c'était « l'homme digne d'être aimé à travers toutes les dissidences de communion », l'homme de cette religion qui se définit ainsi : *Religio Christi caritas*. On a dit que le seul point commun entre ces deux êtres était l'amour des lettres ; on a dit qu'au plus profond de leur amitié gisait un malentendu entre une âme essentiellement religieuse et une âme essentiellement littéraire. Et sans doute ce n'est pas sans vérité. Mais les natures spirituelles sont-elles si tranchées ? Sainte-Beuve écrit quelque part dans ses *Nouveaux lundis* : « Un jour ce critique distingué que j'aime à nommer..., M. Vinet, lisait le *Cid* en famille ; arrivé à cet endroit où Rodrigue exhale sa plainte, il sortit du salon et monta dans sa chambre : comme il n'en descendait pas, on alla voir et on le trouva récitant tout haut ces stances mélodieuses et fondant en larmes ». Appartiennent-ils à la religion ou à la littérature, ces pleurs ? Et les